

CONCOURS PHOTO 2020

Sur le thème

Service Civique en Occitanie : je suis volontaire, je suis utile aux autres

Photo : FREEPIK.com

Les volontaires, actuellement en mission de Service Civique en région Occitanie, souhaitant concourir proposeront des créations photographiques originales dans lesquelles ils mettront en scène le thème du concours : « **Service civique en Occitanie : je suis volontaire, je suis utile aux autres** »

Chaque volontaire candidat pourra être photographe, ou sujet de la photo proposée.



Peuvent concourir

- Les volontaires du Service Civique en mission en 2020 au sein d'une structure de la région Occitanie
- Chaque volontaire ne peut proposer qu'une seule photographie
- Les photographies devront être envoyées par courriels à l'adresse : drjcs-occitanie-service-civique@jcs.gouv.fr
- Les photographies envoyées devront être au format JPG si possible en résolution 300 dpi (haute résolution)
- Les courriels devront contenir dans leurs objets la mention « concours photos service civique 2020 »
- Chaque photographie pourra être accompagnée d'une légende de 150 caractères maximum



10 mars : ouverture du concours
1er novembre à minuit : clôture du concours.

**Entre le 23 novembre
et le 6 décembre** : Remise des prix

Sélection des photographies

3 jurys sélectionneront chacun une photographie gagnante

- Le premier prix sera décerné à la photographie sélectionnée par le jury des volontaires
- Le deuxième prix sera décerné à la photographie sélectionnée par le jury des tuteurs
- Le troisième prix sera décerné à la photographie sélectionnée par le jury des institutions

Des lots seront remis aux trois volontaires lauréats.

Précisions importantes

Les photographies des volontaires lauréats seront présentées à l'occasion de manifestations qui se tiendront lors de la quinzaine régionale 2020 du Service Civique en Occitanie, du 23 novembre au 6 décembre 2020

Les photographies proposées seront susceptibles d'être présentées sur différents supports de communication et de promotion du Service Civique édités par l'État.